

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec (l'École) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité administratif, dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité administratif pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Yves Guay
Directeur général



Nathalie Bournival, CPA, CA
Directrice des services administratifs et technologiques

Nicolet, le 27 octobre 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale de police du Québec, qui comprend l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 27 octobre 2016

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	(note 3)		
REVENUS			
Contributions des corps de police (note 4)	14 007 771 \$	13 932 437 \$	14 085 028 \$
Formation (note 5)	9 362 179	8 419 869	8 406 764
Hébergement (note 5)	4 524 137	3 820 219	3 349 142
Subvention du gouvernement du Québec	5 395 300	5 770 300	4 296 725
Ventes de services	837 595	1 432 313	949 738
Intérêts	25 000	46 314	72 908
Autres	420 034	447 817	323 385
	34 572 016	33 869 269	31 483 690
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux (note 6)	20 171 381	19 876 291	19 830 758
Loyer – Société québécoise des infrastructures	9 594 787	8 357 453	8 185 118
Matériel pédagogique, fournitures et autres (note 7)	1 950 540	1 842 755	1 670 734
Services professionnels	1 717 404	1 598 452	1 357 479
Transport et communication	484 047	510 861	494 643
Entretien et réparations	300 693	273 793	257 604
Location de matériel et autres	268 164	116 343	125 435
Amortissement des immobilisations corporelles	1 085 000	1 036 085	1 086 472
	35 572 016	33 612 033	33 008 243
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 000 000)	257 236	(1 524 553)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 569 716	2 569 716	4 094 269
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	1 569 716 \$	2 826 952 \$	2 569 716 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	288 149 \$	107 699 \$
Créances	3 861 146	2 465 519
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	5 395 300	5 895 300
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	9 528 356	9 498 099
Deuxième versement	4 494 741	4 405 396
	23 567 692	22 372 013
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 8)	1 700 000	1 700 000
Charges à payer et frais courus		
Traitements et avantages sociaux	2 783 839	1 554 936
Autres charges à payer	1 209 179	1 464 834
Revenus reportés		
Contributions des corps de police	10 517 322	10 427 621
Subvention du gouvernement du Québec – loyer	4 046 475	4 421 475
Autres	844 455	932 647
Provision pour vacances	1 482 223	1 482 503
Provision pour congés de maladie (note 9)	1 920 323	1 892 205
	24 503 816	23 876 221
DETTE NETTE	(936 124)	(1 504 208)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	2 349 670	2 598 957
Stocks	271 581	374 032
Loyer payé d'avance	947 368	1 000 000
Charges payées d'avance	194 457	100 935
	3 763 076	4 073 924
EXCÉDENT CUMULÉ	2 826 952 \$	2 569 716 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 15)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Daniel McMahon, FCPA, FCA
Président du conseil d'administration



Yves Guay
Directeur général

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
De l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget (note 3)	2016 Réel	2015 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 000 000) \$	257 236 \$	(1 524 553) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 774 517)	(816 520)	(682 096)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 085 000	1 036 085	1 086 472
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		29 722	-
	(689 517)	249 287	404 376
Acquisition de stocks		(215 783)	(322 781)
Augmentation d'un loyer payé d'avance		-	(1 000 000)
Augmentation de charges payées d'avance		(194 114)	(100 935)
Consommation des stocks		318 234	279 489
Utilisation d'un loyer payé d'avance		52 632	-
Utilisation de charges payées d'avance		100 592	9 275
		61 561	(1 134 952)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE / DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 689 517)	568 084	(2 255 129)
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 504 208)	(1 504 208)	750 921
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(3 193 725) \$	(936 124) \$	(1 504 208) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
De l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	257 236 \$	(1 524 553) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 036 085	1 086 472
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	29 722	-
Loyer payé d'avance	52 632	(1 000 000)
Charges payées d'avance	(93 522)	(91 660)
	1 024 917	(5 188)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	(1 395 627)	821 683
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	500 000	(2 144 100)
Contributions des corps de police à recevoir	(119 602)	242 044
Charges à payer et frais courus	1 080 673	73 468
Revenus reportés	(373 491)	1 540 758
Provision pour vacances	(280)	56 394
Provision pour congés de maladie	28 118	170 176
Stocks	102 451	(43 292)
	(177 758)	717 131
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 104 395	(812 610)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(923 945)	(930 590)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts à court terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	1 700 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	180 450	(43 200)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	107 699	150 899
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	288 149 \$	107 699 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

À ce titre, l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux pratiques de patrouille-gendarmerie, d'enquête et de gestion policière, exception faite de la formation acquise dans le cadre d'un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales en techniques policières.

L'École offre également des activités de perfectionnement professionnel et effectue de la recherche orientée vers la formation. Elle offre en outre des activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

Dans le cadre de l'élaboration de ses programmes de formation initiale, l'École consulte, s'il y a lieu, des établissements d'enseignement universitaire relativement à la reconnaissance de ces programmes comme étant de niveau universitaire.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5e suppl.), l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations et l'évaluation des provisions pour vacances et pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation), la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et les contributions des corps de police à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les emprunts à court terme, les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux à payer et des taxes à la consommation) ainsi que la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les contributions des corps de police sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus de subvention du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'École a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont comptabilisées en revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus provenant de la formation, de l'hébergement, des ventes de services, des intérêts et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Charges

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde bancaire.

Passif

Revenus reportés

Le revenu reporté relatif aux contributions des corps de police représente la portion des contributions pour les services qui seront rendus lors de l'exercice subséquent, puisque les contributions annuelles sont exigibles au 30 juin et couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars. Le revenu reporté relatif à la subvention du gouvernement du Québec – loyer représente le montant reçu de ce dernier afin de financer la charge de loyer de l'École pour l'exercice subséquent. Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus de formation et d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier, équipements et matériel pédagogique	3 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Progiciels et logiciels	3 et 5 ans
Infrastructure informatique et réseau de télécommunication	5 à 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans les résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués au moindre du coût historique et du coût de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût spécifique.

Loyer et charges payés d'avance

Le loyer et les charges payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin d'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

Le loyer payé d'avance correspond au déboursé effectué au cours de l'exercice 2015 pour la construction d'un nouveau pavillon de formation, conformément à la décision du Conseil du trésor 211946 du 6 novembre 2012. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail, soit 133 mois.

3. BUDGET

Le budget présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi qu'à l'état de la variation de la dette nette est celui qui a été approuvé au conseil d'administration du 9 avril 2015. Le 21 octobre 2015, le conseil d'administration a approuvé un budget modifié afin de tenir compte de la mise à jour des revenus et des charges selon un volume d'activités révisé et le traitement comptable du deuxième déboursé de 1 000 000 \$ pour le nouveau pavillon de formation.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

4. CONTRIBUTIONS DES CORPS DE POLICE

L'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit que l'École reçoit annuellement un financement équivalent à un pourcentage maximal de 1 % de la masse salariale des corps de police de la province de Québec, à l'exception des corps de police autochtone, selon des modalités déterminées par le gouvernement. Selon les modalités et les déclarations des masses salariales des corps de police, les totaux des contributions ont été calculés comme suit :

	2016	2015
Contributions de l'année civile 2014 pour 3 mois	3 505 774 \$	- \$
Contributions de l'année civile 2013 pour 9 mois	10 426 663	-
Contributions de l'année civile 2013 pour 3 mois	-	3 475 874
Contributions de l'année civile 2012 pour 9 mois	-	10 609 154
	13 932 437 \$	14 085 028 \$

5. FORMATION ET HÉBERGEMENT

	Formation		Hébergement	
	2016	2015	2016	2015
Formation aux aspirants policiers	3 278 415 \$	3 177 786 \$	1 861 299 \$	1 670 079 \$
Formation aux policiers	3 069 968	2 224 329	689 708	375 737
Formation sur mesure	1 528 829	2 483 316	384 970	638 337
Formation aux autochtones	442 837	491 665	128 332	103 506
Centre d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles	99 820	29 668	43 531	21 605
Services aux collectivités, cafétéria	-	-	712 379	539 878
	8 419 869 \$	8 406 764 \$	3 820 219 \$	3 349 142 \$

6. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2016	2015
Employés de l'École	17 586 058 \$	17 238 230 \$
Policiers municipaux	1 230 765	1 380 890
Policiers – Sûreté du Québec	597 328	739 572
Formateurs et conférenciers	462 140	472 066
	19 876 291 \$	19 830 758 \$

7. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, FOURNITURES ET AUTRES

	2016	2015
Matériel pédagogique	1 028 829 \$	937 932 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	690 944	634 317
Fournitures de bureau	122 982	98 485
	1 842 755 \$	1 670 734 \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

8. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2017, à contracter auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Au 30 juin 2016, la marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, s'élevait à 1 700 000 \$ (2015 : 1 700 000 \$). Elle porte intérêt au taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %, lequel taux d'intérêt était de 1,18 % au 30 juin 2016 (2015 : 1,29 %).

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière dont l'entente prend fin en décembre 2016, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %. Aux 30 juin 2016 et 2015, cette dernière n'était pas utilisée.

9. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

L'École dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'École.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'École. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 30 juin :

	2016	2015
Taux de croissance annuelle des salaires	2,50 %	2,75 %
Taux d'actualisation	2,58 %	2,30 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	10 ans	10 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	1 892 205 \$	1 722 029 \$
Charges de l'exercice	400 828	640 565
Prestations versées au cours de l'exercice	(372 710)	(470 389)
Solde à la fin de l'exercice	1 920 323 \$	1 892 205 \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier, équipements et matériel pédagogique	Matériel roulant	Améliorations locatives	Équipements informatiques	Progiciels et logiciels	Infra- structure informatique et réseau de télécom- munication	2016 Total	2015 Total
Coût								
Solde au début	6 577 922 \$	1 745 741 \$	1 098 565 \$	1 959 243 \$	2 161 512 \$	205 197 \$	13 748 180 \$	13 221 912 \$
Acquisitions	608 775	80 413	10 938	24 989	2 867	88 538	816 520	682 096
Cessions et radiations	(482 543)	(57 738)	—	(211 544)	—	—	(751 825)	(155 828)
Solde à la fin	6 704 154 \$	1 768 416 \$	1 109 503 \$	1 772 688 \$	2 164 379 \$	293 735 \$	13 812 875 \$	13 748 180 \$
Amortissement cumulé								
Solde au début	5 220 113 \$	1 285 447 \$	996 630 \$	1 690 254 \$	1 921 725 \$	35 054 \$	11 149 223 \$	10 218 579 \$
Amortissement	537 864	174 530	29 574	159 816	85 979	48 322	1 036 085	1 086 472
Cessions et radiations	(452 821)	(57 738)	—	(211 544)	—	—	(722 103)	(155 828)
Solde à la fin	5 305 156 \$	1 402 239 \$	1 026 204 \$	1 638 526 \$	2 007 704 \$	83 376 \$	11 463 205 \$	11 149 223 \$
Valeur comptable nette au 30 juin 2016								
	1 398 998 \$	366 177 \$	83 299 \$	134 162 \$	156 675 \$	210 359 \$	2 349 670 \$	— \$
Valeur comptable nette au 30 juin 2015								
	1 357 809 \$	460 294 \$	101 935 \$	268 989 \$	239 787 \$	170 143 \$	— \$	2 598 957 \$

Au 30 juin 2016, des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 42 549 \$ (2015 : 149 974 \$) sont inscrites aux autres charges à payer.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Ces régimes inter employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible, le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 % et le taux du RRMSQ est demeuré à 8 %.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

11. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi RRPE de 5,73 % aux 1^{er} janvier 2014, 2015 et 2016 de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS. Un montant équivalent doit également être versé dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'École verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 098 556 \$ (2015 : 1 193 017 \$). Elles incluent le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS ainsi que les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libérés par la Sûreté du Québec contribuant au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2019 pour la location de biens et de services pour un total de 110 225 444 \$ (2015 : 122 094 300 \$).

	Immeubles		Biens et services	
	2016	2015	2016	2015
2016	– \$	10 295 037 \$	– \$	129 478 \$
2017	9 167 612	9 295 037	140 378	88 780
2018	9 167 612	9 295 037	63 517	38 952
2019	9 167 612	9 295 037	10 204	1 609
2020	9 167 612	9 295 037	–	–
2021 et subséquemment	73 340 897	74 360 296	–	–
	110 011 345 \$	121 835 481 \$	214 099 \$	258 819 \$

L'École doit s'approvisionner pour certaines catégories d'achats auprès de fournisseurs ciblés par certains regroupements d'achats. Cette participation aux regroupements n'est pas un engagement formel car les achats s'effectuent selon les besoins engendrés par les activités de l'École.

Au début de la convention d'emphytéose avec la SQI, à titre de réserve structurale, la charge de loyer incluait une somme, par exercice, de 300 000 \$, somme qui est passée à 376 000 \$ par la suite et à 576 000 \$ depuis l'exercice 2016. Ce montant est modifiable et évalué aux cinq ans selon les projets prévus et qualifiables dans la réserve structurale. Ces sommes versées annuellement sont cumulées et comptabilisées à la SQI et servent à payer des améliorations de nature structurale. La convention prévoit que l'École doit compenser tout montant déficitaire pendant la durée de l'entente et que le solde non décaissé lui sera remis au terme de cette dernière. La valeur de la réserve structurale s'élevait à 1 668 581 \$ au 30 juin 2016 (2015 : 1 783 624 \$). En raison de l'impossibilité d'estimer la valeur des montants déficitaires futurs ni le solde de la réserve structurale à l'échéance de la convention, aucun montant n'est comptabilisé à l'état de la situation financière de l'École.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations entre apparentés présentées ci-dessous et celles divulguées dans les états financiers sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec ces apparentés :

	Ministère de la Sécurité publique		Autres apparentés	
	2016	2015	2016	2015
État des résultats et de l'excédent cumulé				
Revenus				
Contributions des corps de police	5 077 930 \$	5 373 800 \$	- \$	- \$
Formation	1 656 466	2 438 212	1 049 988	1 010 959
Hébergement	705 394	763 603	232 435	296 326
Ventes de services	455 500	213 112	102 567	147 719
Autres	113 600	56 980	34 529	31 472
	8 008 890 \$	8 845 707 \$	1 419 519 \$	1 486 476 \$
Charges				
Traitements et avantages sociaux	281 532 \$	237 017 \$	116 117 \$	145 136 \$
Matériel pédagogique, fournitures et autres	-	-	7 835	9 244
Services professionnels	260	35	410 722	383 547
Transport et communication	4 322	4 805	32 878	33 149
Entretien et réparations	-	-	14 958	35 585
Location de matériel et autres	-	-	1 718	6 921
	286 114 \$	241 857 \$	584 228 \$	613 582 \$
État de la situation financière				
Créances	1 642 456 \$	447 378 \$	1 060 689 \$	694 654 \$
Contributions des corps de police à recevoir	5 033 615 \$	5 092 703 \$	- \$	- \$
Contributions des corps de police reportées	3 775 211 \$	3 819 527 \$	- \$	- \$
Autres charges à payer	5 727 \$	4 007 \$	24 525 \$	11 051 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des créances, de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et des contributions des corps de police à recevoir. Leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances, à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et aux contributions des corps de police à recevoir est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2016, les montants à recevoir d'entités gouvernementales et municipales représentaient plus de 87 % du montant total recouvrable (2015 : 92 %).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances (à l'exception des taxes à la consommation) au 30 juin 2016 :

	2016	2015
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	3 137 394 \$	2 115 378 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	215 235	80 194
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	139 060	29 301
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	312 583	173 653
	3 804 272 \$	2 398 526 \$

Quant à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer, elle a été encaissée le 19 juillet 2016.

De plus, selon les modalités de versement des contributions des corps de police, le premier versement recevable a été reçu le 30 juillet 2016 et le deuxième est recevable le 1^{er} février 2017. Quant à la contribution de la Sûreté du Québec, elle a été reçue en totalité le 10 août 2016.

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, l'École estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur relative aux créances. Aucune provision pour créances douteuses n'a été jugée nécessaire par la direction aux 30 juin 2016 et 2015.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'École finance ses charges de fonctionnement ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement lesquels comprennent la subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec et les flux de trésorerie de financement. L'École respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'École considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

L'échéance estimative des passifs financiers, soit les charges à payer et les frais courus excluant les avantages sociaux et les taxes à la consommation à payer, totalisant 3 071 811 \$ au 30 juin 2016 (2015 : 2 413 367 \$) est de moins de 90 jours (2015 : moins de 90 jours), et celle de la provision pour vacances totalisant 1 482 223 \$ (2015 : 1 482 503 \$) est de moins d'un an (2015 : moins d'un an).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 30 juin 2016, l'École avait contracté une marge de crédit de 1 700 000 \$ (2015 : 1 700 000 \$) portant intérêt à un taux variable. Celle-ci a été remboursée le 25 juillet 2016 (2015 : 23 juillet 2015), donc l'École n'a pas été exposée de façon significative aux risques liés aux flux de trésorerie.

15. ÉVENTUALITÉS

Certains immeubles du campus sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle d'un immeuble. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation. Une poursuite a été déposée le 21 juillet 2016 contre les entrepreneurs responsables de la construction de ces immeubles. Les sommes réclamées concernent les coûts estimés pour la reconstruction des bâtiments. La valeur des coûts de reconstruction est estimée à 5,2 millions de dollars. En date du 30 juin 2016, aucune reconstruction à court terme ayant une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'École n'était requise.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 juin 2016

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Au cours du prochain exercice, l'École procédera à la signature d'une nouvelle entente de gestion avec la SQI afin d'inclure les obligations financières relatives à la construction d'un nouveau pavillon de formation et à la déconstruction du pavillon Marguerite-D'Youville. Nonobstant le fait que l'entente ne soit pas signée, les modalités sont prises en compte dans la charge locative ainsi que dans les obligations contractuelles.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec (l'École) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

ORIGINAL SIGNÉ

Jacques Proteau
Directeur général

Laval, le 18 octobre 2016

Les états financiers



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale des pompiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états

Les états financiers

financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 18 octobre 2016

École nationale des pompiers du Québec
**État des résultats et de l'excédent cumulé
 de l'exercice clos le 30 juin 2016**

	Budget	Réal 2016	Réal 2015
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention du gouvernement du Québec	377 200	377 200	406 000
Formation	1 862 410	2 171 914	1 564 900
Publications	578 190	622 486	557 703
Autres revenus	45 000	73 452	41 258
Intérêts	3 000	8 062	1 473
	<u>2 865 800</u>	<u>3 253 114</u>	<u>2 571 334</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	1 427 000	1 266 205	1 194 918
Matériel pédagogique	462 000	245 288	445 929
Frais de déplacement	150 000	153 796	127 866
Systèmes d'information	110 000	121 587	106 003
Loyer	145 000	107 408	104 445
Frais de bureau	100 000	81 904	50 200
Honoraires	120 000	59 976	46 264
Télécommunications	15 000	11 896	11 585
Publicité et promotion	15 000	8 340	6 766
Autres frais	20 000	13 409	16 115
Amortissement des immobilisations corporelles	60 000	21 103	43 599
	<u>2 624 000</u>	<u>2 090 912</u>	<u>2 153 690</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	241 800	1 162 202	417 644
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>937 543</u>	<u>937 543</u>	<u>519 899</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 179 343</u>	<u>2 099 745</u>	<u>937 543</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec
État de la situation financière
au 30 juin 2016

ACTIFS FINANCIERS	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Encaisse	1 880 668	637 328
Débiteurs (note 3)	347 266	410 859
Taxes à la consommation à recevoir	7 245	-
Stocks destinés à la revente	145 635	127 555
	<u>2 380 814</u>	<u>1 175 742</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	312 623	296 701
Taxes à la consommation à payer	-	5 012
Revenus reportés	100 156	21 076
	<u>412 779</u>	<u>322 789</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 968 035</u>	<u>852 953</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 5)	43 291	42 172
Charges payées d'avance	88 419	42 418
	<u>131 710</u>	<u>84 590</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>2 099 745</u>	<u>937 543</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 7)

Pour le conseil d'administration

ORIGINAL SIGNÉ

Louis Morneau
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Charles Ricard
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

État de la variation des actifs financiers nets de l'exercice clos le 30 juin 2016

	Budget	Réal 2016	Réal 2015
	\$	\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	241 800	1 162 202	417 644
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110 000)	(22 222)	(32 734)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 000	21 103	43 599
	191 800	1 161 083	428 509
Variation des charges payées d'avance		(46 001)	(25 998)
AUGMENTATION DES ACTIFS NETS	191 800	1 115 082	402 511
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	852 953	852 953	450 442
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 044 753	1 968 035	852 953

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 30 juin 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	\$	\$
Excédent de l'exercice	1 162 202	417 644
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>21 103</u>	<u>43 599</u>
	<u>1 183 305</u>	<u>461 243</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	63 593	(156 461)
Taxes à la consommation à recevoir	(7 245)	26 999
Stocks destinés à la revente	(18 080)	16 119
Créditeurs et charges à payer	48 656	33 384
Taxes à la consommation à payer	(5 012)	5 012
Revenus reportés	79 080	16 316
Charges payées d'avance	<u>(46 001)</u>	<u>(25 998)</u>
	<u>114 991</u>	<u>(84 629)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>1 298 296</u>	<u>376 614</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(54 956)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 243 340	376 614
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>637 328</u>	<u>260 714</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 880 668</u>	<u>637 328</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2016

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'École nationale des pompiers du Québec (ci-après « l'École »), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} septembre 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.), l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation et d'hypothèses est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises sont sans impact à la fin de l'exercice.

Instruments financiers

L'encaisse et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et de l'allocation de transition à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les subventions liées au fonctionnement ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation sont comptabilisées aux résultats à titre de subvention du gouvernement du Québec lorsqu'elles sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits.

École nationale des pompiers du Québec
**Notes complémentaires
au 30 juin 2016 (suite)**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Revenus (suite)**

Les revenus provenant de la formation et de la vente des publications sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison du bien a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est vraisemblablement assuré.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

L'encaisse constitue la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Stocks destinés à la vente

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

PASSIFS**Avantages sociaux futurs*****Provision pour vacances***

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour allocation de transition

Les obligations à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Crédoiteurs et charges à payer.

École nationale des pompiers du Québec
**Notes complémentaires
 au 30 juin 2016 (suite)**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués de montants facturés pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles ainsi que des cotisations annuelles perçues des instructeurs et des gestionnaires de formation pour l'exercice subséquent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans
Logiciels	3 ans
Site Web	3 ans

Lorsque la conjoncture économique indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

École nationale des pompiers du Québec
**Notes complémentaires
 au 30 juin 2016 (suite)**

3. DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes clients	340 040	410 859
Autres	7 226	-
	<u>347 266</u>	<u>410 859</u>

Les créances provenant des réseaux de l'éducation du gouvernement représentent 54 772 \$ (40 801 \$ en 2015).

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fournisseurs	78 622	81 959
Frais courus	28 291	16 210
Traitements à payer	59 304	45 973
Provision pour vacances	73 596	68 833
Avantages sociaux à payer	72 810	83 726
	<u>312 623</u>	<u>296 701</u>

Les traitements à payer comprennent l'allocation de transition. Celle-ci est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

École nationale des pompiers du Québec
**Notes complémentaires
au 30 juin 2016 (suite)**

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site Web	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	107 301	94 087	49 356	175 291	45 797	752 572
Acquisitions	-	1 041	2 484	18 697	-	-	22 222
Radiations	-	(88 208)	-	-	-	-	(88 208)
Solde à la fin	280 740	20 134	96 571	68 053	175 291	45 797	686 586
Amortissement cumulé							
Solde au début	279 296	92 875	93 955	27 123	171 354	45 797	710 400
Amortissement de l'exercice	1 444	4 954	339	10 429	3 937	-	21 103
Radiations	-	(88 208)	-	-	-	-	(88 208)
Solde à la fin	280 740	9 621	94 294	37 552	175 291	45 797	643 295
Valeur comptable nette	-	10 513	2 277	30 501	-	-	43 291

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site Web	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	104 259	94 087	31 048	175 291	45 797	731 222
Acquisitions	-	14 426	-	18 308	-	-	32 734
Radiations	-	(11 384)	-	-	-	-	(11 384)
Solde à la fin	280 740	107 301	94 087	49 356	175 291	45 797	752 572
Amortissement cumulé							
Solde au début	270 627	104 259	93 780	19 657	144 065	45 797	678 185
Amortissement de l'exercice	8 669	-	175	7 466	27 289	-	43 599
Radiations	-	(11 384)	-	-	-	-	(11 384)
Solde à la fin	279 296	92 875	93 955	27 123	171 354	45 797	710 400
Valeur comptable nette	1 444	14 426	132	22 233	3 937	-	42 172

Au 30 juin 2016, il n'y avait aucun montant pour des acquisitions d'immobilisations corporelles comptabilisé au poste Crédeurs et charges à payer (32 734 \$ en 2015).

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2016 (suite)

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu par la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'École verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'École, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 114 191 \$ (2015 : 117 757 \$). Les obligations envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École a conclu des ententes échéant jusqu'en 2018 concernant la traduction et la publication de manuels de formation. En vertu de ces ententes, l'École doit verser des redevances pour des manuels traduits d'un montant de 10 \$ US par exemplaire utilisé dans les formations, distribué ou vendu.

De plus, l'École s'est engagée, en vertu de contrats pour le support et l'hébergement d'un logiciel et la location d'un photocopieur, à verser un montant total de 49 455 \$ jusqu'en 2018 (2015 : 53 313 \$). Les versements minimums exigibles au cours des prochains exercices seront de 45 918 \$ pour 2017 et 3 537 \$ pour 2018.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
au 30 juin 2016 (suite)

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des débiteurs.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisque ses clients sont principalement des entités gouvernementales ou municipales. La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2016, les débiteurs provenant d'opérations conclues avec des entités gouvernementales et municipales représentaient 75 % (2015 : 76 %).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des comptes-clients :

	2016	2015
	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	278 555	313 232
Entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	60 202	83 030
Entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	401	10 743
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	882	3 854
	340 040	410 859

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Elle enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction. Aux 30 juin 2016 et 2015, les créances n'étaient pourvues d'aucune provision pour créances douteuses.

École nationale des pompiers du Québec
**Notes complémentaires
au 30 juin 2016 (suite)**

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'École finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement. L'École établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'École considère qu'elle détient suffisamment d'encaisse et d'actifs financiers afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Au 30 juin 2016, l'échéance estimative des passifs financiers, soit les créiteurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et de l'allocation de transition à payer totalisant 215 828 \$ (2015 : 196 731\$), est principalement de moins de 90 jours (2015 : moins de 90 jours).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École n'est exposée à aucun de ces risques car elle ne possède pas d'instrument financier portant intérêt, ni d'actifs financiers ou de passifs financiers libellés en devises.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

